

Avis d'information aux porteurs de parts du FCPE « Avenir Obligataire »

Part I : code AMF : 990000051339

Part I2 : code AMF : 990000110079

Nous informons les porteurs de parts du FCPE « Avenir Obligataire » des modifications suivantes :

-Mise en conformité du règlement du FCPE avec les exigences réglementaires issues de l'instruction AMF n° 2011-21 « Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale » en sa version du 15 mars 2017 (informations relatives aux opérations de financement sur titres et contrats d'échange sur rendement global, effet de levier, présentation des frais de fonctionnement et commissions...);

-Actualisation de l'indice EURO MTS 3/5 ans (remplacé par l'indice FTSE MTS €ZO GV BD 3-5 Y €) et des définitions des indices et des risques dans le règlement du FCPE ;

-Enfin les risques liés à la titrisation (ABS, MBS, RMBS..) et aux investissements en Obligations convertibles contingentes ont été ajoutés.

Ces modifications entreront en vigueur à compter du **19 mai 2017**.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2017, la dénomination sociale du dépositaire du FCPE est devenue CACEIS Bank en lieu et place de CACEIS Bank France.

Les autres caractéristiques du FCPE « Avenir Obligataire » demeurent inchangées.

Le Règlement et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCPE « Avenir Obligataire » décrivant l'ensemble de ses caractéristiques sont disponibles :

- sur votre Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants,
- auprès de votre entreprise,
- sur demande écrite, dans un délai d'une semaine, au siège social de NATIXIS ASSET MANAGEMENT : 21 quai d'Austerlitz, 75634 PARIS Cedex 13.